

Règlement intérieur des Flash de Bondy – 11 Juillet 2025

Art. 1

Le tournoi est autorisé sous le N° (en cours d'autorisation).

Art. 2

Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement ci-après.

Art. 3

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence 2024/2025 à l'envoi de l'inscription, la zone géographique du tournoi est Nationale. La date limite d'inscription est le mardi 1^{er} juillet à 23h59 (date d'inscription prise en compte en cas de surnombre).

1 tableau - 13 €

Paiement en ligne obligatoire directement sur BADNET.

Art. 4

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de minime à vétéran, classés P12 à N1 ainsi qu'aux non-compétiteurs.

Art. 5

Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur et la Ligue de sa non-participation et adressera, au plus tard 48 heures après la fin du tournoi, les pièces justificatives à la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT) de la Ligue d'Ile de France (mail : forfait@lifb.com).

Art. 6

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 7

Les décisions prises par le juge-arbitre, Monsieur Jean-Claude Derniaux, seront sans appel. Le GEO de cette compétition est Philippe Pauline, pour toutes informations merci de vous adresser à elle par mail sur bondybadclub@gmail.com.

Art. 8

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du règlement.

Art. 9

Les inscriptions sont autorisées sur un tableau. Tableaux ouverts : Doubles Mixtes.

Art. 10

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le format des tableaux si nécessaire. Un tableau ne sera ouvert qu'avec un minimum de 3 inscrit(e)s.

Les tableaux seront soit sous la forme de poule unique, soit d'une phase de poules suivie d'un tableau à élimination directe. Pour tous les tableaux en poule puis élimination directe, il y aura 2 sortants par poule, dans le respect de la limite des 8 matchs par jour.

La composition des séries sera élaborée en fonction du CPPH de la paire, dont les classements de référence seront ceux à J-7.

Matchs de 2 sets gagnant de 21 points.

Le maximum d'inscrits est déterminé à 72 joueurs (date d'inscription prise en compte en cas de surnombre).

Si l'organisation le permet et la demande le nécessite, les organisateurs se donnent le droit d'aller au-delà.

En cas de forfait : le ou la joueur(se) orphelin(e) lui sera proposé(e) le ou la remplaçant(e) au meilleur CPPH en accord avec les joueurs(ses).

Art. 11

Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.

Art. 12

Les tableaux seront affichés et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les horaires des matchs sont donc donnés uniquement à titre indicatif.

Art. 13

Tout(e) joueur(se) doit être présent(e) dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match.

Art. 14

Le tournoi est joué avec des volants plumes homologués pour toutes les catégories et sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera le RSL - TOURNEY N°3.

Art. 15

Tout participant devra se faire pointer à la table de marque ou via l'application EBad dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.

Art. 16

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (tirage au sort et test des volants compris).

Art. 17

Tout(e) joueur(se) doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match.

Aucun des joueur(se) ne sera autorisé à quitter le terrain, sans l'accord du juge arbitre.

Art. 18

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs conseillers, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre et les éventuels arbitres.

Art. 19

Passé un délai de cinq minutes, tout(e) joueur(se) non présent(e) sur le terrain sera déclaré(e) « FORFAIT ».

Art. 20

Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de vingt minutes.

Art. 21

Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout(e) joueur(se) pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.

Art. 22

Tout(e) joueur(se) en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Art. 23

Les frais d'inscription ne seront remboursés, après tirage au sort, que sur présentation d'un justificatif valable, directement depuis Badnet.

Art. 24

L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement, en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 25

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 26

Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée, lors du podium. Les joueur(se)s vainqueur(e)s ou finalistes d'un tableau sont tenu(e)s de rester jusqu'à la remise de récompenses et de participer à la cérémonie.

Art. 27

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.